

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION DE COOPERATION  
DENOMMEE

« Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle dans le bassin d'emploi de  
Mbuji Mayi (EDUKOR) »

NI: 3013667  
N° ENABEL: RDC1217211

Vu la Convention spécifique dénommée « Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle dans le bassin d'emploi de Mbuji Mayi (EDUKOR) » conclue entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo en date du 6 novembre 2014, en ce compris le dossier technique et financier, ci-après dénommée « la Convention spécifique » ;

Vu la Convention de mise en œuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle dans le bassin d'emploi de Mbuji Mayi (EDUKOR) » signée le 20 novembre 2014 entre l'Etat belge, représenté par le Ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au Développement, chargé des Grandes Villes, et l'Agence belge de Développement, représentée par deux de ses Administrateurs, ci-après dénommée « la Convention de mise en œuvre » ;

Vu l'échange de lettres des 27/03/2018 et 17/10/2018 conclu entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'arrêté royal du 5 août 2006, tel que modifié le 20 juillet 2012, portant assentiment au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu l'arrêté royal du 10 avril 2014, portant assentiment au quatrième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu la Loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

**Article 2**  
**Budget de la prestation de coopération**

L'article 2 de la Convention de Mise en Œuvre est modifié comme suit :

La contribution belge pour atteindre l'objectif spécifique de la prestation est de 9 000 000 € (neuf millions d'euros).

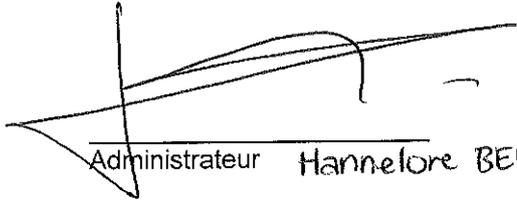
Un nouveau plan financier indicatif est joint en annexe 1 du présent avenant.

Les autres dispositions de la Convention de mise en œuvre restent inchangées.

Fait à Bruxelles, le 28/10/2013....., en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

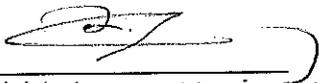
Pour Enabel,

Pour l'Etat belge,

  
Administrateur Hannelore BEERLANDT

  
Alexander DE CROO  
Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au  
Développement, de l'Agenda numérique, des  
Télécommunications et de la Poste ou son délégué

et

  
Administrateur Xavier DE CUYPER

## Annexe 1

## Plan financier

Budget Code	Libellé	Budget -31100-00/2015	Nouveau Budget Post- la programmation	Total Dépenses (31100/2015)	TOTAL ZH15	TOTAL ZH10	TOTAL COLLECTIF
A	Dans le bassin d'emploi autour de MBM, un meilleur accès des jeunes à une formation	6 288 825	5 085 218	3 811 437	1 152 166	421 616	5 085 218
A.01	Les jeunes apprenants des filières appuyées ont accès à une formation adaptée aux besoins du marché de l'emploi	3 275 800	2 634 322	1 662 064	881 642	290 616	2 634 322
A0101	Identifier les CDA (5) et prévoir leur développement	549 600	221 072	20 815	110 142	90 116	221 072
A0102	Intégrer l'approche de la formation en alternance	12 500	45 154	45 154	0	0	45 154
A0103	Organiser la formation pratique des élèves et apprenants des centres d'application et des établissements affiliés	670 000	1 091 246	357 246	533 500	200 500	1 091 246
A0104	Organiser la formation technique des formateurs enseignants	432 200	424 257	416 257	8 000	0	424 257
A0105	Réhabiliter les infrastructures des 5 CDA's	1 537 500	753 062	753 062	0	0	753 062
A0106	Promouvoir l'ETFP	74 000	99 531	69 531	30 000	0	99 531
A02	L'offre de la formation ETEP est adaptée aux besoins du marché de l'emploi (1 auto-emploi) et le pilotage et la gestion au niveau macro-, méso-, et micro des secteurs ETEP est améliorée et garantit une formation de qualité	1 841 850	1 220 231	1 029 707	190 524	0	1 220 231
A0201	Appuyer la coordination et concertation des acteurs impliqués dans l'ETFP au niveau provincial	60 000	13 314	13 314	0	0	13 314
A.0202	Appuyer la gestion responsable et transparente des ressources au niveau des établissements ETEP affiliés	172 800	139 761	64 237	75 524	0	139 761
A.0203	Appuyer les inspecteurs provinciaux dans leur fonction	205 500	182 825	182 825	0	0	182 825
A0204	Instaurer un cadre de concertation /échange entre le monde de l'ETFP et le monde de travail	478 750	309 201	294 201	15 000	0	309 201
A0205	Appuyer la mise en place d'un programme de renforcement des capacités au niveau provincial	140 000	11 779	11 779	0	0	11 779
A0206	Réhabiliter et équiper la division provinciale	605 000	542 469	442 469	100 000	0	542 469
A0207	Mettre en place un système de suivi et évaluation au niveau provincial	180 000	20 882	20 882	0	0	20 882
A03	Les jeunes apprenants et sortants des filières appuyées ont augmentés leurs perspectives d'emploi/ auto-emploi par un accompagnement à l'insertion socio-professionnelle à travers la formation en alternance	1 170 875	1 230 666	319 666	280 000	131 000	1 230 666
A0301	Accompagner les établissements affiliés pour assurer une meilleure adéquation des écoles et des centres au marché de l'emploi	315 000	665 903	564 903	90 000	21 000	665 903
A0302	Accompagner les sortants à la recherche d'emploi	255 000	117 020	117 020	0	0	117 020
A.0303	Organiser des formations pointues pour les sortants et les travailleurs	135 875	165 503	5 503	120 000	40 000	165 503
A.0304	Developper un programme d'encadrement des initiatives d'entrepreneuriat féminin au niveau local	465 000	282 240	132 240	80 000	70 000	282 240
X	Réserve budgétaire	66 875	0	0	0	0	0
Z	Moyens généraux	3 844 500	3 814 781	2 713 039	823 358	578 384	3 814 781
Z01	Ressources humaines	2 581 500	2 713 047	1 853 700	447 984	411 384	2 713 047
Z02	Investissements	321 000	387 609	312 114	46 495	29 000	387 609
Z03	Fonctionnement	534 000	600 544	405 645	111 899	83 000	600 544
Z04	Audit, suivi & évaluation	228 000	213 581	141 581	17 000	55 000	213 581
	<b>Grand Total</b>	<b>10 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>6 224 576</b>	<b>1 175 524</b>	<b>1 000 000</b>	<b>8 000 000</b>

